

CHALLENGE DE FRANCE

ANGOULEME

Halle des Sport
de ma campagne

20-21
juin
2026

M13-
Fleuret-
Escrime-





Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême

Le CESTA a le plaisir de vous accueillir à l'occasion du

CHALLENGE de France M13 Fleuret Hommes et Dames Individuel et par Équipe

Il se déroulera à la :

Halle des Sports de « Ma Campagne »

41 Rue de la Croix Lanauve

16000 ANGOULEME

<https://maps.app.goo.gl/o498tmhzpKzNvMVK9>

(plan ci-après)

Pour votre accueil :

Une buvette sera à disposition de tous pendant toute la durée de la compétition.

Vous pourrez trouver des sandwichs, préparations chaudes et froides sucrées et salées ainsi que diverses boissons.

Vous trouverez également divers stands vous proposant des produits en lien avec l'escrime (affiches de la compétition, gourdes) et des produits régionaux.

Notre partenaire Planète Escrime tiendra un stand de matériel et réparation durant toute la compétition

Dans l'attente de vous accueillir à Angoulême, pour toute demande complémentaire vous pouvez contacter :

Maître Cyrille Cailloux : 06-64-85-70-17 caillouxcyr@gmail.com

Président : David Dereure : 06-83-04-18-30 salle-d-armes-taillefer@orange.fr

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Dispositions générales

L'épreuve se déroulera conformément au règlement et cahier des charges en vigueur de la FFE. La licence validée pour la saison 2025/2026 est obligatoire. En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier son identité auprès du Directoire Technique sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.

Article 2 : Horaires

Samedi 20 juin

Catégorie	Appel	Scratch	Début
M13 Individuel Hommes	07h30	08h00	08h30
M13 Individuel Dames	11h15	11h45	12h15

Dimanche 21 juin

Catégories	Inscriptions des équipes	Début
Compétition par équipes	Le samedi 20 juin jusqu'à 15h00	08h30

La salle sera ouverte les deux jours une heure avant l'appel.

Article 3 : Formule :

Épreuves individuelles :

Première phase : Tour de poules en 4 touches à 6 avec décalage par club sans éliminée pour constituer 3 séries : A, B et C (en cas d'égalité entre plusieurs tireuses : barrage en 4 touches).

Deuxième phase dames : 8 poules de 6 en série A et B, 8 poules de 6 (ou 5) en série C, avec décalage par club, sans éliminée, en privilégiant un plus grand nombre de poules dans les séries A et B en cas d'absence.

Deuxième phase hommes : 10 poules de 6 en série A et B, 10 poules de 6 (ou 5) en série C, avec décalage par club, sans éliminé, en privilégiant un plus grand nombre de poules dans les séries A et B en cas d'absence.

Troisième phase : Tableaux d'élimination directe en 8 touches.

La composition des poules sera disponibles dès le vendredi soir sur le site :

<https://partenariat.home-system.fr/>

Épreuves par équipes :

Tableau de 64

Tableau de 32 et tableau des battus du tableau de 64

Tableau B constitué avec les battus du tableau de 32 puis les vainqueurs du tableau des battus du tableau de 64 (reclassement par groupe)

Tableau de 16 Série A et tableau de 16 Série B.

Le tableau sera disponible le samedi 20 juin au soir sur le site : <https://partenariat.home-system.fr/>

Article 4 : Engagement et droits d'engagement :

Date limite pour les inscriptions le **MERCREDI 10 juin 2026 à 23h59** heure de Paris.

Les engagements sont effectués sur l'extranet de la FFE.

Le droit d'engagement est fixé à 10€ par tireur en individuel et 40€ par équipe.

Le paiement se fait **uniquement** via l'application HELLO ASSO avant le **lundi 15 juin 2026**.

Individuel hommes : <https://www.helloasso.com/associations/cesta/evenements/challenge-de-france-m13-fleuret-individuel-hommes>

Individuel dames : <https://www.helloasso.com/associations/cesta/evenements/challenge-de-france-m13-individuel-fleuret-dames>

Équipes : <https://www.helloasso.com/associations/cesta/evenements/challenge-de-france-m13-par-equipe>

Si un tireur ou une équipes n'a pas été engagé dans les délais impartis par le système des engagements en ligne de la FFE, il pourra être engagé « hors-délais » en contactant la FFE à l'adresse orgnaisateurs@ffescrime.fr

En cas d'absence d'un(e) ou plusieurs tireur(se)s dans une poule, le DT aura autorité pour équilibrer la composition des poules

Article 5 : Tenues :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les tenues doivent être conformes à la réglementation FFE en vigueur. Les arbitres sont chargés de vérifier la conformité des tenues.

Article 6 : Arbitrage :

Épreuves individuelles, 1 arbitre pour 4 tireurs engagés (hommes et dames confondus)

Épreuves par équipe, 1 arbitre par club engagé.

Indemnisation des arbitres selon le barème fédéral.

Le 20 juin les arbitres devront être tous présents dès le début de la compétition hommes.

Article 8 : Directoire technique :

Il sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes les décisions utiles en conformité avec le règlement FFE pour le bon déroulement des épreuves.

Article 9 : Accréditation et billetterie :

L'accès aux zones de combat sera réservé aux tireurs et aux personnes autorisées (arbitres, maîtres d'armes, organisation et journalistes). Des bracelets d'accréditation seront remis à la table d'accueil. Les clubs doivent envoyer au plus tard le **15 juin 2026** le nom des encadrants accrédités à l'adresse mail de contact du club.

L'entrée pour les spectateurs et accompagnants est libre et limitée aux espaces communs.

Un garde housse est prévu pour limiter l'encombrement de la zone de combat.

Article 10 : Récompenses :

Les 4 premières et 4 premiers tireurs de chaque série de l'épreuve individuelle seront récompensés.

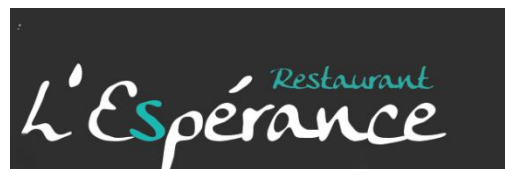
Les 4 premières équipes des séries A et B seront récompensées.

Article 11 : Résultats :

Les résultats seront diffusés en temps réels sur internet via le site <https://partenariat.homesystem.fr/> des QR codes pour se connecter au site seront affichés sur le site.

Les résultats seront également projetés dans le complexe.

Le CESTA remercie ses partenaires



INFOS PRATIQUES

Angoulême est accessible :

Par la route : RN10 axe Paris – Bordeaux et RN 141 Axe Limoges – Saintes.

Gare TGV d'Angoulême à 9 minutes en voiture de la salle.

Réseau de bus STGA application disponible sur smartphone : arrêt Monod ligne 4.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac à 1h30 d'Angoulême – Aéroport de Poitiers à 1h30 d'Angoulême.

Hôtels :

Lors de vos réservations vous bénéficierez de réductions en mentionnant les éléments ci-dessous

HOTEL MERCURE	1 PLACE DES HALLES 16000 ANGOULEME	05 45 95 47 95 h1213@accor.com	CHAMPIONNAT France ESCRIME 26
IBIS ANGOULEME NORD	46 RUE DES MENEUX 16430 CHAMPNIERS	JULIE RADOUX 05 45 69 16 16	ESCRIME2026
IBIS BUDGET ANGOULEME NORD	172 RUE DES MENEUX 16430 CHAMPNIERS	05 45 90 38 80 h7268@accor.com	ESCRIME - WEEK END 19/20 JUIN 2026
GREET HOTEL ANGOULEME	114 ROUTE DE ROYAN 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	05 45 69 78 85 HB918@accor.com	
HOTEL F1	210 RUE DS MENEUX 16430 CHAMPNIERS	06 10 29 70 55 05 45 97 09 39	
APPART'CITY	70 AVENUE DE COGNAC 16000 ANGOULEME	05 45 93 07 30	ESCRIME16

PLAN D'ACCES



